

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 80084
Numéro SIREN : 342 064 557
Nom ou dénomination : A. GOICHOT ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2020 sous le numéro de dépôt 8783

A. GOICHOT ET FILS
Société par actions simplifiée au capital de 2 200 000 euros
Siège social : avenue Charles de Gaulle – 21200 BEAUNE
342 064 557 RCS DIJON

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 13.08.2020..
sous le n°A

8783

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUILLET 2020**

QUATRIEME RÉOLUTION

Les mandats de la société ALTEXA, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Jean-François OROSCO, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de :

- renouveler le mandat de la société ALTEXA en qualité de commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- ne pas renouveler dans ses fonctions Monsieur Jean-François OROSCO et de ne pas procéder à son remplacement conformément aux dispositions légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide de nommer pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} août 2020, en qualité de directeurs généraux :

- **Monsieur Arnauld GOICHOT**,
né le 22 mai 1984 à BEAUNE (21200), de nationalité française,
et demeurant 53 rue Paul Masson à MERCEUIL (21190),
- **Monsieur Adrien GOICHOT**,
né le 8 novembre 1989 à BEAUNE (21200), de nationalité française,
et demeurant 6 rue Paul Masson à MERCEUIL (21190),

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, les Directeurs Généraux assisteront le Président dans ses fonctions. Ils n'auront qu'un rôle d'auxiliaires du Président auquel ils resteront subordonnés.

Conformément aux statuts, ils auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

AG

AG

AG

SEPTIEME RÉSOLUTION

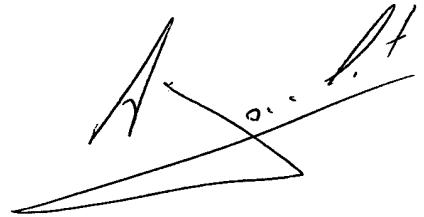
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

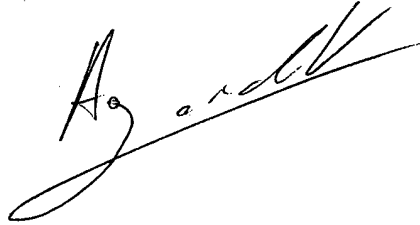
Monsieur André GOICHOT

A handwritten signature in cursive script, reading "A. Goichot", written over a horizontal line.

Monsieur Arnauld GOICHOT

A handwritten signature in cursive script, reading "A. Goichot", written over a horizontal line.

Monsieur Adrien GOICHOT

A handwritten signature in cursive script, reading "A. Goichot", written over a horizontal line.